



**CONCOURS EXTERNE et EXTERNE SPECIAL
CONCOURS INTERNE – 3^{ème} CONCOURS
D'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL**

SESSION 2022

**Composition portant sur une question de la société contemporaine,
devant permettre d'apprécier l'aptitude du candidat à exprimer,
sur le sujet proposé, tant une analyse des faits et des événements
qu'une interprétation personnelle et argumentée**

EPREUVE N° 10-11-12

**Durée : 5 h
Coefficient : 3**

SUJET :

« *On devrait construire les villes à la campagne* ». Avec les crises actuelles (sanitaire, climatique, internationale...), cette citation d'Alphonse Allais (1854-1905) est-elle d'actualité ?

NOTA :

- 2 points seront retirés au total de la note sur 20 si la copie contient plus de 10 fautes d'orthographe ou de syntaxe.
- **Les candidats ne doivent porter aucun signe distinctif sur les copies** : pas de signature ou nom, grade, même fictifs.
- Les épreuves sont d'une durée limitée. Aucun brouillon ne sera accepté, la pagination de la copie doit être réalisée avant la fin de l'épreuve. La gestion du temps faisant partie intégrante des épreuves.